



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération Département du pilotage de la mobilité 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de mobilité SG/SRH/SDCAR/2023-59 25/01/2023
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidature : 1 poste à la DGAL

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

La procédure de recrutement et de gestion des candidatures est proposée hors procédure fil de l'eau.

Conformément à ses engagements reconnus par l'attribution du double label AFNOR « Égalité professionnelle » et « Diversité », le MASA ouvre l'ensemble de ses postes aux candidats reconnus en situation de handicap.

Afin de prendre connaissance des spécificités et contraintes éventuelles des postes offerts, les candidats sont invités à se rapprocher des personnes à contacter, mentionnées dans les fiches de poste, qui fourniront toute information utile et préciseront les dispositifs d'accompagnement à la prise de poste et/ou à l'adaptation du poste de travail pouvant être déployés.

En outre, les candidats seront informés des activités éventuellement non télétravaillables. Elles sont mentionnées dans les fiches de poste. A défaut, les activités sont toutes télétravaillables.

A l'issue de la procédure de sélection, les candidats non retenus en seront informés et pourront, s'ils s'estiment avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement, saisir la cellule de signalement des discriminations du ministère Allodiscrim, dans un délai de 3 mois (sa consultation est gratuite).

Pour saisir la cellule :

- Par téléphone : 01 49 55 82 41
- Par la plateforme : allodiscrim.wethics.eu code : 1881
- Par courrier : Allodiscrim 51 rue Bonaparte 75006 PARIS

Les candidatures doivent être envoyées par messagerie aux adresses mentionnées dans la fiche de poste.

La date limite de candidature est le 26 février 2023.

**Le sous-directeur de la gestion
des carrières et de la rémunération**

Laurent BELLÉGUIC

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA)
Directeur du programme relatif au système d'information de l'alimentation

Poste localisé à Paris 15^e
A5DAL00048

Poste de catégorie A+

Parcours Professionnel : 3

Pour les agents titulaires : groupes RIFSEEP :

- IPEF : G2.2
- ISPV : G1.4
- Administrateur civil : G1

Poste ouvert aux **contractuels sur la base de l'article L.332.2 du CGFP**

L'environnement et le contexte

La DGAL veille à la sécurité et à la qualité des aliments à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, ainsi qu'à la santé et à la protection des animaux et des végétaux, en concertation avec les différents acteurs concernés : agences d'évaluation du risque, délégataires, professionnels du monde agricole et agro-alimentaire, consommateurs, vétérinaires, associations...

Le budget de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et des services déconcentrés (programme 206) « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » chargés de la mise en œuvre des politiques publiques de la santé et de la protection des végétaux, des animaux, de la sécurité sanitaire de l'alimentation, ainsi que de la politique de l'alimentation s'est élevé, pour l'année 2022 à 614 millions d'euros. Le plafond d'emplois pour le programme 206 s'élevait à 4 919 « équivalents temps plein travaillé » (ETPT) en 2022.

La Direction générale de l'alimentation (DGAL) a la responsabilité du Système d'information de l'alimentation (SIAL), dont la maîtrise d'œuvre est en majeure partie assurée par le Secrétariat général du Ministère (service du numérique). Le budget du système d'information de l'alimentation est de 15 millions d'euros (sur les programmes 206 et 215) au titre de l'année 2023.

Plusieurs projets importants d'évolution du SIAL, liés à des enjeux stratégiques, métiers et/ou réglementaires, sont en cours d'étude de besoins et de cadrage ou en attente :

- RESYTAL cycle 2 : ce programme vise à la refonte du système d'information historique SIGAL et emporte plusieurs créations d'applications dans les domaines métiers des inspections, de la surveillance, des signalements et alertes, ou encore de la traçabilité animale ; Il prévoit également la mise en place d'un portail décisionnel, d'un module de paiements (laboratoires et vétérinaires) et une refonte de l'ergonomie. Le cycle 1, déroulé de 2012 à 2019, a fait l'objet d'un suivi au titre du panorama des grands projets numériques de l'Etat. Le cycle 2 a été suspendu en 2022 compte tenu des moyens consacrés au SIAL en 2022, de la priorisation donnée aux projets SINEMA et CALYPSO et à la gestion de l'obsolescence, et en attendant les arbitrages sur les moyens financiers et humains pour 2023 et les années suivantes ;
- SINEMA : ce projet comporte la création de 3 bases mouvements par des délégataires distincts, l'adaptation de 2 bases mouvements d'animaux existantes par d'autres délégataires, la création d'une base nationale des opérateurs, déléguée à un tiers différent, et la construction d'un entrepôt par l'Etat. L'entrepôt sera chargé de recevoir l'ensemble des données qui seront valorisées par RESYTAL. Les bases mouvements ont besoin de la base nationale des opérateurs pour pouvoir fonctionner. Ce dossier qui fera l'objet d'une demande

d'avis conforme de la DINUM (direction interministérielle du numérique), vise à remplacer la Base de données nationale d'identification des bovins (BDNI) ;

- CALYPSO : porté par le Conseil national de l'ordre des vétérinaires (CNOV), ce projet consiste en un système de gestion, de déclaration et de consultation des données à l'attention des vétérinaires pour l'ensemble de leurs activités, y compris leurs démarches administratives auprès des services du Ministère. Il doit permettre à l'Etat de disposer des informations pertinentes remontées par les vétérinaires concernant la santé et le bien-être animal ou la vente des médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques. Ce projet doit être articulé avec le SIAL. Il donnera également lieu à une demande d'avis conforme à la DINUM.

Ces différents SI sont liés ; leur urbanisation et l'étude de leurs interfaces sont des sujets particulièrement sensibles. Par ailleurs, la concomitance de ces projets, les contraintes calendaires qui s'imposent à certains volets et leurs impacts sur le calendrier des autres SI, nécessitent un pilotage et un suivi renforcé dans la mise en œuvre.

Par ailleurs, le Premier ministre a acté la création d'une police sanitaire unique par le transfert, au cours de l'année 2023, de compétences du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN) vers le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA). Le MASA sera en charge, à terme, du contrôle sanitaire des aliments dans l'ensemble des établissements. Cette réforme va conduire le MASA à devoir mettre en œuvre les SI nécessaires à la conduite de ces missions.

Ces projets s'ajoutent au besoin de gestion de l'obsolescence du SIAL, avec un enjeu fort de décommissionnement des anciens systèmes.

Ces projets ont, par ailleurs, une dimension partenariale très structurante. Des missions métiers et/ou des développements de fonctionnalités sont souvent confiés à des délégués qui utilisent ou s'interfaçent alors avec les différentes briques du SIAL.

Un audit conseil article 4 DINUM va être conduit sur l'ensemble du SIAL au cours du premier trimestre 2023.

Le poste et les missions

Le Directeur du programme SIAL est rattaché et rend compte directement à la Directrice générale de l'alimentation qui lui confie la gouvernance du système d'information de l'alimentation et lui assure le concours de ses services. Il a pour mission de coordonner et fédérer les équipes de maîtrise d'ouvrage situées dans les services et sous-directions de la DGAL. Il a autorité sur les équipes du bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage des SI de l'alimentation. Il pourra également assurer l'autorité fonctionnelle de certaines équipes du service du numérique, dans le cadre des projets intégrés à la feuille de route validée en comité stratégique du SIAL.

Visant à assurer la liaison courte entre les représentants des équipes numériques et ceux des équipes métiers, ce poste de responsabilité supérieure nécessite de disposer d'un large éventail de connaissances, de compétences techniques et non techniques, et d'expériences dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage, de la conduite d'opérations et du management des systèmes d'information.

Le Directeur du programme SIAL aura pour première mission de construire une feuille de route pluriannuelle cohérente au regard des moyens alloués, de façon à garantir l'atteinte des objectifs dans les délais et les coûts prévisionnels. Il préparera les arbitrages sur l'ordonnancement et le séquençage des projets au regard des moyens humains et financiers alloués au SIAL en s'appuyant sur les instances de gouvernance (comité stratégique, comité décisionnel, commission permanente du SIAL).

Le Directeur de programme définira les indicateurs de pilotage à mettre en œuvre pour piloter la feuille de route. Il pilotera sa réalisation en suivant les indicateurs et les risques, et en gérant les écarts et dérives.

Le Directeur de programme sera garant de la bonne expression des besoins métiers, permettant la contractualisation solide de la maîtrise d'œuvre en sous-traitance du service du numérique ou directement de la DGAL. Il pilotera la réalisation des projets de développement.

De façon plus générale, le Directeur de programme orientera son action vers le renforcement d'une culture de collaboration entre les parties prenantes, de transversalité, de créativité et d'innovation dans le but d'aligner le SIAL sur la stratégie et les enjeux métiers de la DGAL ainsi que sur les attentes des utilisateurs et de favoriser la création de valeur dans une approche systémique.

Compétences requises

Ce poste nécessite de disposer d'un large éventail de compétences relevant du savoir-être pour favoriser la communication et la transversalité et donc minimiser les silos, mais également une solide expérience dans la maîtrise d'ouvrage de grands systèmes, ainsi qu'une expertise avérée dans les différentes dimensions du management des SI (ITSM) et la direction de projet.

Une expérience d'au moins dix années en tant que Directeur de projets informatiques importants (de plusieurs à quelques dizaines de millions d'euros) sur des programmes complexes, à la fois du côté de la maîtrise d'ouvrage et de celui de la maîtrise d'œuvre, est requise.

La connaissance de l'organisation des administrations de l'État, du domaine métier (sanitaire) ou une certification dans le domaine des systèmes d'information (gouvernance, audit, conduite de projet, bonnes pratiques, BRM, etc.) représenteraient des atouts supplémentaires pour une candidature.

Les autres compétences attendues sont les suivantes :

- Sens relationnel aigu
- Réflexion stratégique
- Assertivité et diplomatie
- Solides compétences en communication, en expression orale et écrite
- Expertise en matière de négociation et de résolution de problèmes
- Bon sens et capacité à dépasser les connaissances strictement scolaires ou académiques
- Aptitude forte au leadership
- Action orientée résultats et valeur
- Souci du service rendu et de la satisfaction de la hiérarchie comme des utilisateurs
- Capacité à comprendre et à faire évoluer les organisations
- Solides compétences en ressources humaines, marchés publics et finances

CV et lettre de motivation à transmettre à :

Maud Faipoux – directrice générale de l'alimentation : maud.faipoux@agriculture.gouv.fr